

## **ECOMAISON**

Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

---

### **AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DES CATEGORIES 3° et 4° DE LA FILIERE ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN DU 24 FEVRIER 2023**

#### **Ordre du jour**

1. Recueillir un avis sur le plan d'actions et le fonds réparation
2. Recueillir un avis sur le plan d'actions et le fonds réemploi
3. Recueillir un avis sur le programme pluriannuel d'éco-modulation
4. Recueillir un avis sur le barème simplifié

**Le 24 février 2023, à 09h00,**

Les membres du Comité des Parties Prenantes des catégories 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et Jardin (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 10 février 2023, adressée par voie électronique.

**Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes Articles de Bricolage et Jardin (catégories 3° et 4°) d'Ecomaison :**

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- M. Pierre-Emmanuel Bois, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement. (INOHA).
- Mme Armelle Philippart, titulaire, représentante du Syndicat des entreprises de l'outillage portatif et des consommables en France (SECIMPAC)
- M. Thomas Le Rudulier, titulaire de la Fédération des Jardineries et Animaleries de France (JAF) ;

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Védie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mme. Dany Dunat, suppléante de la Fédération des Entreprises d'Insertion
- M. Olivier Arrault, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;

**ECOMAISON**  
Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

---

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, titulaire, représentante du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- Mme Alice Elfassi, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;
- M.Philippe Boulogne, titulaire, représentant de FRENE

**Absents :**

- Mme Guenola Gascoin, titulaire, représentante, du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) ;
- M. Johann Leconte, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)

**Assistent également à la réunion, en tout ou partie :**

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

**Pour Ecomaison :**

- M. Eric Weisman-Morel, Directeur du Développement ;
- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et juridiques;
- M. Vincent du Granrut, Responsable de la filière Article de Bricolage et Jardin (cat.3 et 4) ;
- Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires règlementaires et institutionnelles ;

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Le présent document fait état des membres du Comité des Parties Prenantes tout collège confondu. Le quorum est atteint (14 sur 16).

**ECOMAISON**  
Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

### Saisine pour avis

#### 1. Recueillir un avis sur le plan d'actions et le fonds réparation

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la proposition du plan d'actions et du fonds réparation, telle que présentée en séance.

### Résultat du vote

#### Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Avis favorable**
- Fédération des Jardineries et Animaleries de France représentant de (JAF) : **Avis favorable**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : **Avis favorable.**

#### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Absent.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

#### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association Régions de France : **Avis favorable.**

#### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**
- FRENE : **Avis favorable.**
- Zero Waste France : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement : **Absent.**

Avec quatorze (14) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable pour le plan d'actions et le fonds réparation de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (catégories 3 et 4), tels que présentés en séance.

**ECOMAISON**  
Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

## 2. Recueillir un avis sur le plan d'actions et le fonds réemploi

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la proposition du plan d'actions et du fonds réemploi, telle que présentée en séance.

### Résultat du vote

#### Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Avis favorable**
- Fédération des Jardineries et Animaleries de France représentant de (JAF) : **Avis favorable**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : **Avis favorable.**

#### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Absent.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

#### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association Régions de France : **Avis favorable.**

#### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**
- FRENE: **Avis favorable.**
- Zero Waste France : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement : **Absent.**

Avec quatorze (14) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable pour le plan d'actions et le fonds réemploi de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (catégories 3 et 4), tels que présentés en séance.

**ECOMAISON**  
Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

### 3. Recueillir un avis sur le programme pluriannuel d'éco-modulation

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la proposition de programme d'éco-modulations, telle que présentée en séance.

#### **Résultat du vote**

##### Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Avis favorable**
- Fédération des Jardineries et Animaleries de France représentant de (JAF) : **Avis favorable**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : **Avis favorable.**

##### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Absent.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

##### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention.**
- Association Régions de France : **Avis favorable.**

##### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**
- FRENE: **Avis favorable.**
- Zero Waste France : **Abstention.**
- France Nature Environnement : **Absent.**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et trois (3) abstentions, le Comité émet un avis favorable pour le programme pluriannuel d'éco-modulation de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (catégories 3 et 4), tel que présenté en séance.

**ECOMAISON**  
Société par actions simplifiée  
Capital Social de 200 000 euros  
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris  
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

---

#### **4. Recueillir un avis sur le barème simplifié**

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la proposition du barème simplifié, telle que présentée en séance.

##### **Résultat du vote**

###### Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Avis favorable**
- Fédération des Jardineries et Animaleries de France représentant de (JAF) : **Avis favorable**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC) : **Avis favorable.**

###### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Absent.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

###### Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association Régions de France : **Avis favorable.**

###### Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**
- FRENE: **Avis favorable.**
- Zero Waste France : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement : **Absent.**

Avec quatorze (14) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable pour le barème simplifié de la filière Articles de Bricolage et de Jardin (catégories 3 et 4), tel que présenté en séance.